



Département
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER

Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre du mois de Novembre, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BELVAL Jean-Noël – PICHONNIER Hélène – BAHEUX Bernard – BOQUET Christophe
- GLACON Paul – FRAMMERY Jean-Pierre – FAVIER Bernard – HIEL Charles – DHALLEINE Christophe
- WAREMBOURG Noel - ANSELIN Jérémy – CONSTANT Julie

Président : VERGEOT Claude

Absents excusés : NICOLAS Ariane (ayant donné procuration à GLACON Paul), et DELCUSE Sébastien.

Secrétaire : ANSELIN Jérémy

Intervention de KDE Energy :

Le 4 février 2021 le Conseil s'était prononcé pour une étude d'un projet éolien sur le territoire de la commune.

Ses dirigeants sont intervenus pour présenter leur société de développement et présenter leur projet et notamment les retombées pour la commune.

Délibérations modificatives :

Monsieur le maire informe qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget 2021. Et notamment pour la remise aux normes du terrain de football et la rétribution de l'architecte en charge du dossier de la nouvelle école : -38 370€ en dépenses de fonctionnement ; + 38370 € en recettes d'investissement.

La commune a également un surplus d'impôts locaux de 16000€ qu'il faut prendre en compte.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Contrat Monsieur Eric Attagnant :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été embauché 20h/semaine pour remplacer Madame Aurélie Lagache en congés maternité.

Cette dernière va prendre un congés parental et il faut donc renouveler le contrat PEC de Monsieur Eric Attagnant avec l'opportunité de passer à 30 h/semaine aux mêmes conditions (aide de 80%) jusqu'au 31 décembre 2021, pour pallier également l'absence de Rémi Tavernier.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Indemnités Monsieur Philippe Escola :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu pour pallier l'absence de la secrétaire de mairie de prendre en CCD Monsieur Philippe Escola pour le surcroît de travail et en fonction de besoins du service.
Après délibéré le Conseil accepte à l'unanimité.

Convention périscolaire, modification article 8 :

Monsieur le Maire rappelle que la salle municipale est mise à disposition des élèves des 3 communes dans le cadre du RPI.

Une participation va être demandée aux autres communes pour son entretien, chauffage, etc.

Elles seront facturées 2h/semaine pendant 36 semaines à raison de 20€ de l'heure.

Après délibération, le Conseil Municipal, à raison d'une absence et de 13 voix « Pour » accepte la proposition de Monsieur le maire.

Repas de fin d'année et primes aux collaborateurs :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut faire appel à un traiteur pour le repas de fin d'année du dimanche 5 décembre.

Il est décidé également d'offrir une carte cadeaux aux collaborateurs de la commune :

d'un montant de 150€ pour Mmes Aurélie Lagache, Perrine Fristot et M. Rémi Tavernier,

d'un montant de 100€ pour M. Eric Attagnant,

et d'un montant de 50€ pour Mme Laurence Moreau et M. Jean-Marie Blouin.

Après délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vente d'un bois d'un particulier :

Un particulier vend un bois sur le territoire de la commune : parcelle boisée B 360 lieu-dit le Plouy.

La municipalité a un droit de préemption.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit.